

éprouvées pour se tailler une place dans la vie civile depuis lors. Mais nous avons amélioré leur sort, et c'est beaucoup, n'eussions-nous fait que cela depuis quelques mois.

Comme on l'a signalé à maintes reprises, le bill a d'excellents points en sa faveur. Nous sommes néanmoins déçus de ne pas y trouver certaines dispositions et nous l'avons signalé au comité, comme cela se fait dans tout processus démocratique. Mais je le répète, nous avons un excellent comité qui nous a donné l'occasion de bien examiner la question. C'était agréable, car en comité on peut en prendre à son aise. Moi j'en étais incapable mais d'autres du moins le pouvaient. Bien qu'il y manque certaines choses, si le ministre garde l'esprit ouvert et les députés sont consciencieux, on pourra modifier la mesure de nouveau au besoin. Sur ce, je termine en disant que je suis heureux de voir la Chambre des communes adopter ce bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, avant de déclarer qu'il est six heures, permettez-moi de poser la question de privilège. Plus tôt dans la journée, j'ai fait une observation sur les travaux de la Chambre prévus pour demain parce que j'ai mal compris le Règlement. J'aimerais donc soulager ma conscience et m'en confesser avant la fin de la journée.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le bill C-185 a fait l'objet d'un débat approfondi à la Chambre comme au comité. En outre, je crois savoir qu'il ne prête pas à controverse. On pourrait peut-être maintenant passer à l'étape du rapport du comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ceux qui veulent participer au débat de troisième lecture ne sont pas en mesure de le faire en ce moment. Il avait été convenu, je crois, de consacrer l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire à terminer l'étude du bill C-203. Nous l'avons fait; aussi, il me semble que dans le même esprit nous devrions nous en tenir à déclarer qu'il est six heures.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROJET DE MAINMISE SUR LA HOME OIL PAR UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 26 du Règlement, M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles), appuyé

par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'ajournement de la Chambre.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai présenté une motion, aux termes de l'article 26 du Règlement, au sujet d'une affaire, à mon avis, précise et importante et dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de l'article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin annonçant que l'intérêt majoritaire et le contrôle de la Société Home Oil de Calgary passeront à des Américains d'ici quelques jours. Ce qui donne du poids à la nouvelle, c'est qu'une lettre d'intention, échangée entre la Société Home Oil de Calgary et l'Ashland Oil Incorporated du Kentucky, a déjà été officiellement déposée aux États-Unis.

Il est vrai que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a dit hier à la Chambre que la vente n'a pas été conclue. Cependant, monsieur l'Orateur, les députés admettront sans doute que cela ne sert pas à grand-chose que la Chambre s'inquiète de la situation après conclusion de l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il me semble parfois que la plupart des Canadiens ne se rendent pas bien compte de l'importance capitale qu'a l'industrie du pétrole pour l'économie du pays. On prévoit, d'ici dix ans, un accroissement de 50 p. 100 de la demande mondiale de pétrole, et de 100 p. 100 de la demande de gaz naturel. L'augmentation récente des prix du pétrole du Moyen-Orient, et la nouvelle annoncée ce matin de l'augmentation du prix du pétrole vénézuélien de 25 c., à partir du mois prochain, laisse prévoir une demande accrue pour le pétrole canadien.

L'an dernier, l'Association canadienne du pétrole a estimé que les réserves canadiennes de pétrole liquide étaient de l'ordre de 140 milliards de tonnes, mais M. Carl Nickle, ancien député fédéral et maintenant rédacteur en chef d'une revue spécialisée, estime que la valeur éventuelle de ce pétrole et de ce gaz, aux prix actuels, serait d'environ 1.118 milliard de dollars. On compte que durant les années 1970 le revenu brut du gaz et du pétrole sera de quelque 28 milliards.

Beaucoup de ceux qui connaissent la géologie pétrolière dans le monde prédisent que l'Arctique canadien deviendra un autre Moyen-Orient et qu'au cours des vingt-cinq prochaines années le Canada deviendra un des grands fournisseurs de pétrole et de gaz. Il me semble que la Chambre doit donc se préoccuper de savoir comment utiliser ce trésor et exploiter ce vaste réservoir à l'intention des Canadiens, pas seulement ceux de cette génération mais des générations futures.

• (8.10 p.m.)

Il ne s'agit pas là d'une ressource renouvelable; voilà une ressource qui, une fois épuisée, ne se renouvellera pas. Nous ne sommes que les dépositaires de cette vaste accumulation de richesses que la nature a mise sous notre sol.